



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 09 Décembre 2015**

Date de la convocation 1 <sup>er</sup> Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier,  Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande,  Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent,  Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan,  Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand,  M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

**Objet : Participation des communes au transport des scolaires vers le Centre aquatique du Clermontais.**

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération en date du 26 octobre 2011, le conseil communautaire a approuvé la prise en charge par la Communauté de communes du Clermontais, de l'accueil et du transport des scolaires des écoles publiques et privées du Clermontais.

Il précise que lors de la présentation du DOB 2015 et du vote du Budget Primitif correspondant, le conseil communautaire a approuvé la prise en charge partielle des transports des scolaires vers le Centre aquatique du Clermontais.

Dès lors il convient d'approuver les modalités de calcul de cette participation comme suit :

- 50 % du montant total du coût des transports de l'année scolaire considérée réparti entre chacune des communes en fonction du nombre d'élèves par commune, fréquentant le Centre aquatique basé sur l'effectif réel déclaré par le Conseiller pédagogique de Circonscription.

Pour l'année scolaire 2015/2016 la répartition a été arrêtée telle que précisé en pièce jointe.

Pour les années scolaires suivantes, le montant à charge des communes leur sera notifié une fois le nombre de rotations arrêtés permettant de définir le cout total des transports et une fois l'effectif réel transporté connu.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les modalités de calcul de la participation des communes au transport des scolaires vers le Centre aquatique du Clermontais telles que présentées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20151211-2015-12-09-14-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2015  
Date de réception préfecture : 11/12/2015